

*** Liste des pièces à fournir pour une demande de Carte National d'Identité :**

Présence obligatoire du demandeur

- le formulaire de demande (cerfa ou formulaire dématérialisé ou pré-demande en ligne)
- 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois)
- la Carte Nationale d'Identité à renouveler
- 1 justificatif de domicile
(facture électricité ou téléphone ou eau ou ordures ménagères, ou gaz, ou avis d'imposition, ...)
- * Pour une demande au nom de l'épouse, un justificatif au nom de monsieur ne suffit pas. Il faudra en fournir un au nom de madame ou au nom des deux.
- * Pour une demande d'un majeur habitant chez ses parents ou chez un tiers et ne pouvant fournir de justificatif de domicile à son nom, il faudra fournir un justificatif de domicile au nom des parents ou de l'hébergeant + une attestation de domicile écrite et signée par un parent ou l'hébergeant + la pièce d'identité du parent ou de l'hébergeant.
- Copie intégrale d'acte de naissance pour une première demande de CNI.
- En cas de perte ou de vol : une copie intégrale de l'acte de naissance, une déclaration de perte ou de vol et un timbre fiscal à 25 € (achat au débit de tabac, centre des impôts ou en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>).
- pour les mineurs : la pièce d'identité du représentant légal
- pour les mineurs en cas de divorce ou de séparation des parents : la copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale et au droit de garde.

*** Liste des pièces à fournir pour une demande de passeport :**

Présence obligatoire du demandeur

- le formulaire de demande (cerfa ou formulaire dématérialisé ou pré-demande en ligne)
- 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois)
- Carte Nationale d'Identité en cours de validité
- Ancien passeport
- un justificatif de domicile (facture électricité, ou téléphone, ou eau, ou ordures ménagères, ou gaz, ou avis d'imposition, ...)
- * Pour une demande au nom de l'épouse, un justificatif au nom de monsieur ne suffit pas, il faudra en fournir un au nom de madame ou au nom des deux.
- * Pour une demande d'un majeur habitant chez ses parents ou chez un tiers et ne pouvant fournir de justificatif de domicile à son nom, il faudra fournir un justificatif de domicile au nom des parents ou de l'hébergeant + une attestation de domicile écrite et signée par un parent ou l'hébergeant + la pièce d'identité du parent ou de l'hébergeant.
- Timbre fiscal : majeur : 86 € ; mineur de 15 à 18 ans : 42 € ; mineur de moins de 15 ans : 17 €.
(achat au débit de tabac, centre des impôts ou en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>).
- Copie intégrale d'acte de naissance si le demandeur n'est pas titulaire d'une pièce d'identité sécurisée.
- le cas échéant, une déclaration de perte ou de vol du passeport.
- pour les mineurs : la pièce d'identité du représentant légal
- pour les mineurs en cas de divorce ou de séparation des parents : la copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale et au droit de garde.

MAIRIE D'INGWILLER – 85 rue du Général Goureau – 67340 INGWILLER - (1^{er} étage)

Demande de CNI et de Passeports uniquement sur rendez-vous.

Prise de rendez-vous par téléphone ou par mail : 03.88.89.47.20. cnipasseports.ingwiller@orange.fr